



**ARRETE N° 2025 - 50**  
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

**Déménagement**  
**Rue Montpensier n° 24**  
**Lundi 27 Janvier 2025**

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,  
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la S.A.S DESJOUIS DEMENAGEMENTS mandatée par Madame Justine BELLOT – 24 Rue Montpensier – 14600 Honfleur, afin d'effectuer un déménagement, Rue Montpensier au n° 24, le Lundi 27 Janvier 2025, de 08h00 à 18h00,

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** La demandeuse est autorisée à effectuer un déménagement, Rue MONTPENSIER au n° 24, LUNDI 27 JANVIER 2025, de 08h00 à 18h00.

**ARTICLE 2 :** Trois places de stationnement seront réservées par la demandeuse, sur le lieu d'intervention.

**ARTICLE 3 :** L'accès aux Véhicules de Secours et de Police sera maintenu.

**ARTICLE 4 :** L'affichage du présent Arrêté avec des panneaux réglementaires, seront mis en place par la demandeuse.

*Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur.*

*Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.*

**ARTICLE 5 :** Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Demandeuse, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 22 Janvier 2025  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

